

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trente-deuxième session

**DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES
À LA TRENTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES
ET DES FINANCES SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

* La version anglaise de cette déclaration est publiée en l'état, telle qu'elle a été communiquée à l'OIM par le Vérificateur externe des comptes, le Vérificateur général des comptes du Ghana. La traduction en français correspond à cette version.

**DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES
À LA TRENTIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES
ET DES FINANCES SUR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur et le privilège de vous présenter aujourd'hui les résultats de la vérification externe des comptes de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour l'exercice financier 2022.

À sa 106^e session, le Conseil avait nommé le Vérificateur général des comptes du Ghana aux fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'OIM. Il l'a reconduit dans ses fonctions à sa 109^e session, puis de nouveau à sa 112^e session pour les années 2022, 2023 et 2024.

Nous avons présenté notre premier rapport sur les états financiers de l'OIM, qui concernait l'exercice 2016, à la vingtième session du Comité, tenue en 2017. Notre septième vérification des comptes de l'Organisation, qui portait sur l'exercice financier 2022, a été effectuée conformément au Règlement financier et aux autres dispositions réglementaires de l'OIM. Le rapport de vérification final, qui comprend d'importantes constatations et recommandations de vérification, a été remis séparément pour soumission à la 114^e session du Conseil de l'OIM.

Nous avons effectué des contrôles de la conformité aux bureaux de l'OIM en Algérie, en Argentine, en Australie, au Burkina Faso, en Espagne, au Guatemala, en Guinée, au Honduras, au Kosovo, en Malaisie et en Micronésie, et avons examiné certaines opérations menées au Siège et au Centre administratif de Manille. Nous avons également soumis à un audit de performance les opérations relatives aux états de paie des bureaux extérieurs de l'OIM, et avons validé les états financiers de l'Organisation pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2022.

Nous avons discuté de nos constatations avec les chefs de mission et les administrateurs concernés, puis nous les avons communiquées par lettres de recommandations. Les constatations les plus importantes figurent dans le rapport. La direction a accepté les recommandations et a assuré qu'elle y donnerait suite.

Opinion générale du Vérificateur externe des comptes sur les états financiers

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des opérations de l'OIM au 31 décembre 2022. Nous avons exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OIM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

Questions financières

En 2022, l'enveloppe budgétaire des programmes d'opérations s'est élevée à 2 944,06 millions de dollars É.-U., et celle de la partie administrative du budget à 53,59 millions de francs suisses. En 2022, les produits se sont élevés à 2 985,72 millions de dollars É.-U. au total, et les charges à 2 922,82 millions de dollars É.-U., ce qui donne un excédent de 62,9 millions de dollars É.-U.. Les principaux indicateurs financiers de l'OIM pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 sont les suivants :

À la fin de 2022, le montant des produits de l'OIM était supérieur de 62,9 millions de dollars É.-U. à celui des dépenses. Cet excédent était de 17,4 millions de dollars É.-U. après les variations de change.

Les produits de l'OIM font apparaître une tendance à la hausse au cours des cinq dernières années, de 2108 à 2022.

Les charges ont continué de rester dans la limite du budget et des produits en 2022, alors même qu'en raison d'un accroissement des activités, la plupart des composantes des charges ont enregistré en 2022 une augmentation par rapport aux chiffres de 2021.

SIÈGE ET CENTRE ADMINISTRATIF DE MANILLE

Construction du bâtiment du Siège

Nous avons constaté l'absence d'un manuel de projet indiquant la coordination requise en ce qui concerne le cadre de gestion du changement pour la construction, les prescriptions techniques, la délégation de pouvoir en matière d'achats, la procédure d'appel d'offres et de passation de marché et le mécanisme de financement, qui permettrait de garantir le respect des politiques de l'OIM et des réglementations locales de l'État hôte en matière de construction et servirait de guide de référence en vue de l'évaluation du projet de construction dans son ensemble. **Nous avons recommandé que la direction envisage d'établir sous sa forme définitive un manuel de construction du bâtiment du Siège afin de clarifier les procédures d'exécution du projet et l'approche de gestion du changement nécessaire aux fins de la durabilité du bâtiment, et d'éclairer la coordination interne, l'approbation des transactions, la prise de décision et la mise en conformité avec les réglementations locales en matière de construction.**

Examen de l'initiative du Cadre de gouvernance interne

Compte tenu de la grande progression ou de l'achèvement de tâches relevant du Cadre de gouvernance interne (CGI), nous estimons qu'une documentation claire aurait dû être établie de manière à pouvoir entreprendre un examen des bureaux extérieurs de l'OIM (bureaux régionaux et de pays) et des rôles fonctionnels des chargés de la gestion des ressources (RMO) dans le but d'assurer une coordination et une harmonisation efficaces avec les initiatives de réforme en cours. **Nous avons recommandé que, dans le cadre des tâches permanentes du CGI, la direction procède à une évaluation d'impact sur les opérations et examine l'architecture des bureaux régionaux et de pays ainsi que les liens opérationnels des fonctions de**

chargés de la gestion des ressources en vue d’y apporter une clarté plus grande, d’éliminer les chevauchements et d’atténuer la résistance liée au processus de changement.

Réorganisation du mode de fonctionnement

Nous avons examiné les progrès accomplis au titre de l’initiative de réorganisation du mode de fonctionnement et constaté qu’il était nécessaire que l’Organisation se concentre davantage sur la préparation institutionnelle en vue de la conception du système et de l’approbation des configurations, la responsabilité des chefs des unités administratives, la définition de plans réalistes assortis de délais et la nécessité de disposer de mesures d’atténuation des risques suffisantes pendant les phases de transition et de déploiement. **Nous avons recommandé que l’Organisation redouble d’efforts pour réduire le risque d’un remaniement coûteux après la mise en œuvre, réaligner les rôles, attributions et fonctions de responsabilité, et améliorer les échelons salariaux et les dotations en effectifs des ressources humaines, et qu’elle renforce sa communication et sa coordination internes à tous les niveaux de l’Organisation en ce qui concerne l’état d’avancement de la réorganisation.**

Nécessité de revoir l’architecture d’OIG

Nous avons constaté que le maintien de l’architecture actuelle d’OIG pourrait, dans le contexte des initiatives de réorganisation de l’OIM, compromettre la capacité du Bureau à remplir efficacement les fonctions de conseil et de surveillance voulues. En outre, compte tenu de l’investissement engagé au titre de l’initiative du CGI pour améliorer le cadre de contrôle interne, il serait nécessaire qu’OIG continue d’offrir, de manière proactive, un nombre accru de garanties indépendantes dans le contexte des audits d’optimisation des ressources auxquels sont soumises des activités opérationnelles clés ou des fonctions thématiques, notamment les services d’appui et les activités programmatiques. **Nous avons recommandé qu’OIG et la haute direction de l’OIM entreprennent une évaluation de l’architecture actuelle d’OIG et définissent une architecture adaptée pour permettre au contrôle indépendant de troisième ligne de s’acquitter comme il se doit de sa mission, conformément à la Charte révisée d’OIG.**

Non-conformité avec la norme mondiale en matière de cybersécurité

Notre examen de la conformité des bureaux de l’OIM avec les niveaux définis en matière de cybersécurité à l’échelle mondiale a fait apparaître que la plupart des bureaux se situent au niveau de base malgré la transition informatique proactive et efficace opérée par l’Organisation au titre de l’initiative du CGI et la mise en œuvre de la stratégie informatique. **Nous avons recommandé que la direction veille à ce que les bureaux extérieurs de l’OIM déploient des efforts délibérés pour mettre en place l’écosystème technologique solide et sécurisé souhaité par l’Organisation en prévoyant des crédits budgétaires suffisants pour pouvoir disposer des effectifs nécessaires et remplacer les infrastructures informatiques obsolètes en fonction de leur contexte opérationnel.**

AUDIT DE PERFORMANCE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX ÉTATS DE PAIE DES BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OIM

L'audit visait à déterminer, en vue de donner des assurances à la direction de l'OIM à cet égard, si dans le cadre des opérations actuelles relatives aux états de paie des bureaux extérieurs, les émoluments étaient versés au personnel local qui y avait droit dans les délais et selon les montants fixés, en utilisant le moins de ressources possible, et si des moyens de contrôle suffisants étaient en place pour garantir l'efficacité, l'efficacités et l'intégrité du système de paie des bureaux extérieurs.

Nous avons constaté qu'aucune mesure d'assurance qualité ni fonction de suivi et d'évaluation n'est en place au Siège pour assurer le suivi et l'évaluation des performances du système local de paie dans les bureaux de pays.

Nous avons également observé que les bureaux de pays emploient des ressources additionnelles (en matière de temps, de main-d'œuvre et de logiciels), qui représentent des dépenses importantes pour l'OIM et rendent les opérations des bureaux extérieurs relatives aux états de paie inefficaces sur le plan des coûts. Pour accroître l'efficacité du système de paie décentralisé, le modèle de paie existant de PRISM doit être entièrement automatisé au moyen d'une reconfiguration permettant de répondre aux besoins particuliers des différents pays en matière de paie. Selon nos recherches, la reconfiguration de PRISM coûterait à l'OIM environ 75 000 dollars É.-U. par bureau de pays et approximativement 11,6 millions de dollars É.-U. à l'échelle mondiale.

Recommandations

Compte tenu de nos conclusions, nous avons formulé les recommandations suivantes :

- Le Directeur général pourrait envisager de charger les départements concernés de mettre en place des mesures qui permettent d'assurer une surveillance institutionnelle adéquate du système mondial de paie, étant donné que la direction s'emploie actuellement à établir une fonction de paie mondiale centralisée aux fins de l'amélioration du système de paie.
- La direction devrait poursuivre le projet d'établissement d'un système de paie mondial centralisé, en veillant à ce qu'un Statut et Règlement unifié du personnel et des appendices propres à chaque pays soient appliqués de manière standard ou uniforme dans tous les pays hôtes, et qu'un logiciel de paie entièrement automatisé et suffisamment flexible pour traiter tous les états de paie et transactions connexes nécessaires soit mis en place afin d'éviter le coût considérable que représenterait la reconfiguration du modèle de paie de PRISM.

VÉRIFICATION DE BUREAUX DE PAYS

Postes vacants

Notre examen de l'organigramme du Bureau au Kosovo a mis en évidence 43 postes vacants, dont celui de chargé de la gestion des ressources, sur un total de 92 postes. Nous avons en outre constaté que le personnel responsable des ressources humaines remplit également les fonctions d'informaticien et que le Chef de mission figure parmi les administrateurs de projet dans PRISM. **Nous avons recommandé que le Chef de mission veille à ce que les postes en question (chargé de la gestion des ressources, personnel informatique, etc.) soient pourvus au plus vite, afin que les efforts des membres du personnel qui exercent ces fonctions deviennent complémentaires.**

Absence de statut juridique

Nous avons constaté que le Gouvernement de la Malaisie n'avait pas officiellement reconnu le statut juridique de l'OIM dans le pays, malgré des échanges de lettres en 1984 et en 1986, mais qu'il avait accordé au Bureau le statut d'observateur en 2020. **Nous avons recommandé que le Chef de mission poursuive ses échanges avec le Chef du Bureau régional de l'OIM à Bangkok et le Directeur général en vue d'obtenir du Gouvernement de la Malaisie qu'il formalise le statut juridique du Bureau et lui accorde notamment l'intégralité des privilèges et immunités.**

Rapprochements du grand livre en attente

Notre examen du registre des fournisseurs tenu par le Bureau au Honduras a révélé qu'en décembre 2022, 120 opérations correspondant à un montant total de 460 709 dollars É.-U. n'avaient pas fait l'objet d'un suivi aux fins de leur règlement ni été ajustées. **Nous avons recommandé que des efforts soient entrepris pour vérifier que les 120 opérations présentent les écritures comptables et ajustements nécessaires.**

Nécessité d'un plan stratégique formalisé pour le Bureau au Honduras

Nous avons constaté que le Bureau au Honduras n'a pas tiré parti de la Stratégie régionale (2020-2024) pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes afin d'élaborer un plan de mise en œuvre de ses priorités en matière de migration durable. **Nous avons recommandé que le Chef de mission constitue une équipe chargée de rédiger un plan pour examen et approbation.**

Pérennité du personnel

Notre analyse des dossiers de projet a fait apparaître que les bureaux en Algérie et en Guinée ne disposent pas actuellement d'un nombre suffisant de projets pour garantir la rémunération de leur personnel. Si rien n'est fait pour accroître le nombre de projets en 2023 et au-delà, il pourrait être nécessaire de mettre fin à l'engagement de membres du personnel formés et expérimentés, et les bureaux risquent de ne pas pouvoir prêter assistance avec efficacité au nombre croissant de migrants qui ont besoin d'aide. **Nous avons recommandé à la direction du Bureau en Algérie de redéfinir sa stratégie en réfléchissant à des moyens de tirer parti de l'expertise du Bureau régional afin d'obtenir des financements pour des projets qui permettraient d'améliorer la viabilité du Bureau, de manière à éviter que le personnel formé parte dans d'autres**

bureaux. Nous avons également vivement engagé le Chef de mission du Bureau en Guinée à intensifier la mobilisation de la communauté des donateurs et d'autres parties prenantes afin d'attirer des financements pour ses opérations.

Cas de fraude et de fraude présumée

Nous avons examiné les cas de fraude, de fraude présumée ainsi que les passations par pertes et profits par la direction, et avons noté que l'Administration a signalé que 172 cas de fraude corroborés par des faits et non fondés avaient été clos en 2022, tandis que 117 affaires de fraude présumée étaient toujours en cours au 31 décembre 2022. Toutes ces affaires avaient été renvoyées à OIG pour enquête. Quinze affaires ont été confirmées et renvoyées au Bureau des affaires juridiques pour suite à donner, et une perte financière pour l'OIM de 168 821,26 dollars É.-U. a été signalée. Nous sommes satisfaits des mesures prises par la direction pour donner suite aux cas signalés. Nous sommes toutefois préoccupés par l'augmentation du nombre de cas de fraude et de fraude présumée. **Nous avons donc recommandé que la direction renforce le cadre de contrôle interne, les exigences en matière de conformité et les mesures de responsabilité au titre de l'initiative du CGI.**

Conclusion

En conclusion, je tiens à exprimer tous nos remerciements pour la coopération du Directeur général, du Directeur du Département de la gestion des ressources, de la Chef de la comptabilité et de son équipe, des chefs de mission, du Bureau de l'Inspecteur général et de tous les autres membres du personnel de l'OIM pendant toute la durée de la vérification.

Tous nos remerciements vont également au Président et aux délégués, qui nous ont permis de vous présenter nos constatations.